

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2013973	Date d'inspection Le 04 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	16 déc. 2021	04 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 déc. 2021	04 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
23 À moins que par ailleurs il n'ait perdu le droit d'accès à l'égard de l'enfant, le parent ou le tuteur d'un enfant bénéficiaire de services dans l'établissement agréé y a accès à tout moment lorsque l'enfant s'y trouve.	23	04 avr. 2022	04 avr. 2022
Commentaires : Durant l'inspection de suivi, les parents n'avaient pas accès à entrer dans l'établissement. Comme indiqué dans le manuel de l'exploitant à la page 89. Le parent ou le tuteur d'un enfant bénéficiaire de services dans l'établissement agréé y a accès à tout moment lorsque l'enfant s'y trouve. L'exploitante a confirmé avec l'inspectrice que les parents auront accès dès maintenant. La lacune est maintenant conforme.			
34(5) Malgré ce que prévoit l'alinéa (4)d), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un autre groupe d'âge.	34(5)	16 déc. 2021	04 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : c) placée à l'écart de l'endroit où sont apprêtés les aliments et non utilisée pour servir de la nourriture.	41(1)(c)	04 avr. 2022	04 avr. 2022
Commentaires : Durant l'inspection de suivi, l'inspectrice a observé qu'il avait une couche souillée sur le comptoir où se trouvait les boîtes à diner des enfants à bas-âges. L'éducatrice a retiré la couche souillée dessus le comptoir et la mis dans un sac. Comme indiqué dans le manuel de l'exploitant, le changement de couche doit être placée à l'écart de l'endroit où sont apprêtés les aliments et non utilisée pour servir de la nourriture. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Les ratios étaient respectés durant la visite.

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 06 avril 2022

Date

original signé par
Lynn Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 avril 2022

Date